



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7446^e séance

Mardi 19 mai 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Murmokaitė	(Lituanie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Adamu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : C'est pour moi un véritable honneur de m'adresser au Conseil de sécurité en ma qualité de nouveau Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne.

D'emblée, je tiens à remercier le Président Mahmoud Abbas et son gouvernement de leur accueil chaleureux et de leur volonté sincère de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour faire avancer la juste cause de la paix. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Gouvernement israélien pour son accueil chaleureux et sa coopération sur toute une série de questions importantes liées à la situation sur le terrain. Depuis ma prise de fonctions, je me suis entretenu avec les dirigeants palestiniens et israéliens. J'ai également rencontré les acteurs politiques, de la société civile et du secteur privé en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que des partenaires clefs en Égypte et en Jordanie afin de commencer à me faire une meilleure idée de la réalité sur place et des perspectives pour l'avenir.

Le Moyen-Orient est confronté à une vague vicieuse de terrorisme et d'extrémisme, qui constitue un problème grave, non seulement pour la région, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. Or, l'incapacité de répondre, depuis plus de 60 ans maintenant, aussi bien aux aspirations légitimes du peuple palestinien à un État qu'à la quête de sécurité d'Israël, a exacerbé une situation qui devient de jour en jour plus dangereuse.

Des générations de Palestiniens et d'Israéliens ont compris qu'une paix juste et durable ne peut être obtenue par la force des armes, mais doit être le fruit de négociations. Il a fallu que des milliers de personnes perdent la vie pour qu'aujourd'hui, nous tenions pour évidente cette vérité, à savoir que la paix ne saurait être instaurée par la violence, mais doit être conclue à la table des négociations.

Nous ne pouvons laisser s'évanouir cette volonté si chèrement acquise de croire à la paix et aux négociations. Si cela devait se produire, cela risquerait de déstabiliser plus encore le Moyen-Orient pendant des décennies. Pour sauver cette région et redonner espoir aux peuples qui y vivent, nous devons agir pour faire progresser la perspective d'une solution à deux États : Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. La question de savoir comment nous allons nous y prendre n'est pas une question académique, elle doit être examinée par les parties sur le terrain, la communauté internationale et l'ONU.

Je ne sous-estime pas les décisions difficiles que les deux parties devront prendre. Nous ne devons pas non plus sous-estimer les difficultés internes que les dirigeants israéliens et Palestiniens auront à surmonter. La menace qui pèse sur la sécurité de la région est complexe. Toutefois, c'est précisément en raison des dangers qui guettent le Moyen-Orient aujourd'hui que les deux camps doivent faire preuve d'une hauteur de vues exemplaire et s'engager personnellement en faveur de la paix et des négociations.

Je saisis cette occasion pour appeler le nouveau Gouvernement israélien à prendre des mesures crédibles, notamment le gel des activités de peuplement, en vue de favoriser la reprise de négociations dignes de ce nom. La poursuite de la coopération en matière de sécurité entre les autorités palestiniennes et israéliennes reste la pierre angulaire d'un règlement pacifique du conflit. Les deux parties doivent faire tout leur possible pour faire fond sur les accords existants, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe, pour progresser vers un accord sur le statut final. Le Secrétaire général est prêt à travailler avec tous les intéressés afin d'encourager un retour à la table des négociations sur la base d'un cadre convenu.

Le 14 mai, la Knesset a confirmé le nouveau Gouvernement de coalition du Premier Ministre, M. Netanyahu. Ses lignes directrices stipulent qu'elle œuvrera pour la paix avec les Palestiniens et avec tous

ses voisins, tout en préservant les intérêts historiques, nationaux et de sécurité d'Israël.

Le Secrétaire général et moi-même allons dialoguer avec le nouveau Gouvernement afin d'étudier les options réalistes permettant de reprendre des négociations constructives en vue de parvenir à une solution prévoyant deux États dans un délai raisonnable. Cependant, cet objectif est de plus en plus menacé par des actes sur le terrain qui exacerbent les clivages entre les deux camps.

Nous constatons avec une vive inquiétude que les activités de colonisation à Jérusalem-Est et en Cisjordanie se sont poursuivies à trois reprises au cours du mois passé. Le 14 mai, des offres ont été publiées pour 85 logements à Givat Ze'ev, au sud de Ramallah. Le 6 mai, le Comité de planification et de construction du district a approuvé des permis de construire pour 400 nouveaux logements dans la colonie de Ramat Shlomo, et, le 27 avril, 77 offres ont été publiées pour la construction de logements dans deux autres colonies de Jérusalem-Est.

Ces annonces interviennent à un moment délicat où la communauté internationale attend d'Israël qu'il fasse montre de sa volonté de dialoguer avec les Palestiniens en vue d'instaurer la paix. Il ne faut se faire aucune illusion quant à l'incidence de ces actes unilatéraux. Non seulement ils sapent les espoirs collectifs de tous ceux qui aspirent à un règlement juste du conflit, mais ils remettent également en question, une fois de plus, la viabilité d'une paix fondée sur la vision de deux États. Les activités de colonisation sont illégales au regard du droit international, et j'engage instamment le nouveau Gouvernement israélien à revenir sur ces décisions et à s'abstenir de prendre des mesures similaires à l'avenir.

En Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, la situation reste tendue du fait que les forces de sécurité israéliennes ont procédé à quelques 265 perquisitions et arrestations, à l'issue desquelles 294 Palestiniens ont été appréhendés. Dans des incidents séparés à la fin du mois d'avril, trois Palestiniens, dont un garçon de 17 ans, ont été abattus après avoir, semble-t-il, poignardé et blessé des agents de sécurité israéliens aux postes de contrôle d'Hébron et de Ma'ale Adumim. Le 25 avril, un Palestinien est soupçonné d'avoir lancé intentionnellement sa voiture contre un groupe de policiers israéliens à Jérusalem-Est, blessant quatre d'entre eux. Le 11 mai, un Israélien aurait été attaqué à coups de couteau près d'un point de contrôle de Cisjordanie. Et le 14 mai, trois jeunes

Israéliens ont été renversés par une voiture conduite par un Palestinien à proximité de Gush Etzion.

Malgré des objections répétées, le Gouvernement israélien continue de démolir des maisons et des structures palestiniennes. Au cours de la période considérée, 15 structures, comprenant 33 résidences, ont été démolies, entraînant le déplacement de 25 personnes, dont 14 enfants. Le 4 mai, la Haute Cour de justice israélienne a rejeté une requête des Palestiniens du village de Susiya dans la zone C demandant le gel des démolitions dans le village. Et le 10 mai, un tribunal israélien a ordonné la démolition de huit immeubles dans le quartier de Sémiramis à Jérusalem-Est. L'ONU exhorte une fois encore Israël à mettre fin à ces démolitions et à ces déplacements.

L'ONU demeure également préoccupée par les récentes mesures visant à reloger les communautés bédouines près de Abou Nwar dans la zone E1 de la Cisjordanie, une zone politiquement sensible qui risque d'être concernée par la construction d'autres colonies de peuplement.

S'agissant de Gaza, je ne peux m'empêcher de me rappeler le choc de ma première visite très brève lors de la destruction du quartier de Shujaiya. Personne – je dis bien personne – ne saurait rester insensible face à l'ampleur de la dévastation, à la lenteur de la reconstruction, et aux immenses besoins qui sont nécessaires pour reconstruire les vies et les moyens de subsistance. Gaza est désespérée et Gaza est en colère : en colère contre le blocus; en colère contre la fermeture du passage de Rafah; en colère contre le Hamas, notamment en raison de l'imposition d'une « taxe de solidarité » illégale; en colère contre les donateurs qui n'honorent pas leurs engagements en faveur de la reconstruction – en colère contre tout le monde. L'ONU et la communauté internationale, mais surtout les autorités israéliennes et palestiniennes, ont bien évidemment l'obligation morale et humanitaire d'empêcher l'implosion de Gaza. Je demande tout spécialement aux factions présentes sur le terrain de veiller à ce que Gaza reste paisible.

Bien que le cessez-le-feu, facilité par l'Égypte, continue d'être respecté, quelques incidents de sécurité ont persisté au cours de la période considérée. Trois roquettes ont été tirées sur Israël depuis la bande de Gaza le 23 avril : l'une d'elles a explosé dans des zones dégagées en Israël et les deux autres ont manqué leurs cibles et ont explosé à l'intérieur de la bande de Gaza. Le 3 mai, des militants ont tiré une autre roquette qui s'est écrasée à l'intérieur de Gaza près de la clôture de

sécurité, et des militants palestiniens ont également procédé à des essais de tir de 19 roquettes en mer. Heureusement, ces incidents que nous condamnons, n'ont fait aucun blessé ni aucun dégât.

En réponse aux tirs de roquettes, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont mené une frappe aérienne à Gaza qui a endommagé un site militaire du Hamas, mais aucune victime n'a été signalée. Les FDI ont par ailleurs blessé par balle neuf Palestiniens à Gaza, à savoir trois pêcheurs dont les bateaux ont été pris pour cible par des tirs de la marine israélienne et six Palestiniens ont essuyé des coups de feu alors qu'ils s'approchaient de la frontière de Gaza. Trois activistes ont également été tués dans des incidents séparés au cours desquels des tunnels servant à la contrebande se sont effondrés.

En l'absence d'une réconciliation et d'une unité véritables du côté palestinien, tous les efforts visant à améliorer la situation à Gaza continueront de se heurter à des difficultés majeures. Le 19 avril, une délégation de ministres palestiniens s'est rendue à Gaza afin d'entamer un processus de réinsertion des fonctionnaires du secteur public, dont des dizaines de milliers n'avaient pas reçu de salaire depuis un an. Les pourparlers ont toutefois été avortés dès le lendemain.

Malgré ce revers, je salue la détermination du Premier Ministre Hamdallah et les efforts qu'il déploie pour trouver une solution au problème des fonctionnaires à Gaza. Son engagement à n'abandonner personne est une garantie importante. J'encourage toutes les factions à étayer ces efforts. L'ONU est également prête à travailler avec toutes les parties prenantes et à aider le Gouvernement à mobiliser les ressources nécessaires à ce processus.

Pour que la réconciliation soit complète, le Gouvernement de consensus national doit reprendre le contrôle des points de passage de Gaza vers Israël et l'Égypte. C'est essentiel pour permettre une plus grande circulation des biens et des personnes et la réouverture des points de passage. La responsabilité du règlement de ces questions incombe d'abord et avant tout aux autorités palestiniennes. Mais elle incombe également en partie à l'ONU et à la communauté internationale, qui doivent donner au Gouvernement les moyens d'assumer son rôle d'autorité à Gaza, notamment en honorant les annonces de contributions faites au Caire en octobre dernier.

Ce qui ressort clairement, c'est qu'il ne faut encourager aucune action visant à diviser Gaza et

la Cisjordanie. La Palestine est un tout, et l'ONU est déterminée à en promouvoir l'unité grâce à ses institutions légitimes.

L'objectif ultime de l'ONU à Gaza est de voir la levée de tous les bouclages, conformément à la résolution 1860 (2009). En attendant cette évolution essentielle, le Mécanisme temporaire pour la reconstruction de Gaza est la seule option disponible actuellement pour faciliter l'entrée de matériaux et lancer des projets à grande échelle permettant la reconstruction, la création d'emplois et la stabilité.

Je puis signaler que, à la date du 19 mai, près de 85 000 des 100 000 foyers ayant besoin de matériaux de construction pour réparer leurs maisons les ont reçus. En outre, 85 des 167 projets déposés et financés par la communauté internationale et le secteur privé ont été approuvés; huit de ces projets sont actuellement en cours de réalisation.

Toutes ces avancées sont positives, mais loin d'être suffisantes pour répondre aux besoins de reconstruction de Gaza. L'ONU travaille en étroite collaboration avec le Coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires du Ministère israélien de la défense, avec le Ministre palestinien des affaires civiles et avec les donateurs afin d'arrêter les dispositions nécessaires pour accélérer la reconstruction. Je profite de cette occasion pour remercier tous ces partenaires de leur engagement constructif sur ces questions.

Pour évoquer brièvement le Liban, la Coordonnatrice spéciale, M^{me} Kaag, et les membres du Groupe international d'appui au Liban se sont entretenus aujourd'hui à Beyrouth avec le Premier Ministre Tammam Salam pour discuter de la situation qui règne actuellement dans le pays. Le 25 mai, le pays n'aura pas eu de président depuis un an. Ce vide met à mal la capacité du Liban à relever les défis auxquels il est confronté, et met en péril le fonctionnement des institutions de l'État. Les membres du Parlement doivent s'acquitter de leur obligation constitutionnelle d'élire sans plus tarder un président.

Sachant que près de 1,2 million de réfugiés syriens sont enregistrés au Liban, ce qui constitue la concentration la plus élevée par habitant de réfugiés dans le monde, nous appelons de nouveau la communauté internationale à honorer de toute urgence les engagements contractés, et à accroître et accélérer à titre prioritaire son appui au Liban. Il importe que les homologues gouvernementaux et de l'ONU œuvrent

de concert pour promouvoir une gestion efficace de la présence des réfugiés, conformément au droit international humanitaire et des droits de l'homme.

La frontière libano-syrienne fait toujours face à des incidents et à des tentatives d'infiltration des groupes extrémistes armés, notamment en raison des combats dans la région de Qalamoun. L'Armée libanaise déploie des efforts considérables pour sécuriser la frontière, avec l'appui de la communauté internationale. Le 20 avril, le Liban a reçu sa première livraison de matériel militaire de France, financé grâce à une subvention de 3 milliards de dollars du Royaume d'Arabie saoudite. Cette contribution ainsi que d'autres de la part des États Membres sont tout aussi nécessaires que bienvenues.

La zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est restée calme en général, malgré la situation explosive qui règne sur les hauteurs du Golan. Dans leur collaboration en cours avec la FINUL, les deux parties ont réaffirmé leur engagement à l'égard de la cessation des hostilités et de la stabilité de la Ligne bleue. Les violations israéliennes de l'espace aérien libanais se sont poursuivies sur une base quasi quotidienne.

S'agissant du Golan, des affrontements se sont produits entre les forces armées syriennes et les éléments armés de l'opposition, ainsi que des combats intenses entre différents groupes armés dans la zone de séparation. Entre le 24 avril et le 5 mai, certains des tirs opérés depuis le secteur Bravo dans le cadre de ces combats ont porté au-delà de la ligne de cessez-le-feu. Le 24 avril, une unité lance-missiles des FDI a tiré quatre missiles en direction de l'est, dont un a traversé la ligne de cessez-le-feu. Environ deux jours plus tard, les FDI ont informé la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement que quatre personnes transportant du matériel avaient traversé la ligne de cessez-le-feu à partir du secteur Bravo et avaient été tuées par les forces de sécurité israéliennes alors qu'elles s'approchaient de la barrière technique. Ces faits sont

susceptibles d'augmenter les tensions et de mettre en danger le cessez-le-feu entre les deux pays.

En conclusion, je voudrais revenir brièvement sur le conflit israélo-palestinien étant donné que la période qui vient sera cruciale pour l'avenir du processus de paix. L'Organisation des Nations Unies a indiqué à maintes reprises que le maintien du statu quo n'est pas tenable. Il entraînera inexorablement la détérioration continue des conditions de vie des Palestiniens comme des Israéliens, et portera atteinte à la stabilité et à la sécurité de tous. Mes réunions de prise de contact ont clairement montré que malgré l'absence prolongée d'horizon politique, la rhétorique d'incitation parfois empoisonnée et les actions destructrices de ceux qui cherchent à remettre en question une reprise des pourparlers, il existe toujours un désir et une détermination tenaces de parvenir à un accord durable. Tout règlement devra passer par une solution globale et régionale – en principe avec le concours d'un Quatuor redynamisé – qui prévoit une plus grande interaction avec les grands États arabes concernés. Toutefois, si la communauté internationale a une responsabilité déterminante dans l'appui à apporter au processus de paix, un règlement durable ne peut être obtenu que par les parties elles-mêmes.

Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir donné cette occasion de présenter un exposé au Conseil. Je me réjouis de travailler avec vous et de recevoir des orientations sur la voie à suivre. Je voudrais donner acte de ma gratitude à mon prédécesseur, M. Robert Serry, pour les inlassables efforts qu'il a déployés à ce poste. Je voudrais aussi remercier l'excellente équipe du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, et celle qui travaille ici au Secrétariat, sans lesquelles notre travail sur le terrain ne serait pas possible.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 20.